



Monsieur Jean Castex  
Premier Ministre

Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Paris, le 21 octobre 2020

**Objet : Plan de relance en Normandie et comités de suivi régionaux**

Monsieur le Premier Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions de mise en œuvre des comités de suivi régionaux du plan de relance. Ces derniers doivent à nos yeux, non seulement veiller à informer l'ensemble des acteurs locaux des modalités et de l'avancement du plan de relance, en incluant notamment, les services de l'état, les représentants des collectivités locales et les partenaires sociaux, mais également faire des propositions en lien avec les réalités régionales. Or, pour le moment, peu d'informations nous ont été données sur la constitution et la composition de ce comité pour la région Normandie.

Notre région et notre département subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et il est plus que nécessaire d'associer l'ensemble des élus, parlementaires comme élus locaux à la gestion de la crise comme aux initiatives de relance. Les maires sont en première ligne face aux conséquences de la crise sanitaire que ce soit auprès des habitants, des services ou des entreprises situées dans leur commune.

Pourquoi se priver de leur expertise de proximité ? D'autant que le volet territorialisation se veut particulièrement prégnant dans le plan de relance, le Président de la République déclarant même « que la relance prendra vie au sein des territoires et donnera naissance à une société du mieux vivre. » Il appuyait cet ancrage territorial dans la nomination de préfets régionaux à la relance. Qu'en est-il pour notre région Normandie alors que les premières réunions du comité régional ont déjà eu lieu ?

De plus, l'accord sur le «co-pilotage» de la territorialisation du plan de relance signé le lundi 28 septembre entre l'État et les régions comporte également la validation d'une nouvelle démarche concernant les contrats de plan État-régions. Ainsi, les contrats de relance portant sur les années 2021-2022 seront les premiers volets de ces CPER et devront être signés d'ici la fin de l'année. La démarche de concertation qui prévaut dans l'élaboration des CPER implique une large participation des acteurs du territoire.

Vous comprendrez aisément que le volet « aide aux projets des collectivités » du plan de relance ne peut pas s'effectuer sans concertation avec les représentants de l'ensemble des collectivités territoriales et notamment des maires qui doivent pouvoir siéger au sein du comité de suivi régional.

Par ailleurs, une des priorités du plan de relance est axée sur le déploiement de 34 milliards d'euros de soutien à « la compétitivité des entreprises ». Si la sauvegarde et le développement de nos outils industriels sont indispensables, le contrôle de l'utilisation des fonds publics l'est tout autant.

Ce contrôle est une exigence majeure compte tenu des sommes en jeu et des menaces qui pèsent aujourd'hui sur de nombreux emplois, et pas uniquement en raison de la crise sanitaire. C'est pourquoi, nous vous proposons d'inclure dans les comités de suivi régionaux, les organisations syndicales représentatives des salariés. L'envisagez-vous ?

Enfin, la proximité des élections régionales et l'articulation de ce plan avec le binôme État/Région plaident aussi pour que ces comités soient les plus pluralistes possible. Ce pluralisme s'inscrirait parfaitement dans votre engagement de transparence des indicateurs de suivi, avec notamment, votre promesse de compte-rendu auprès du parlement tous les deux mois.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en nos sincères salutations.

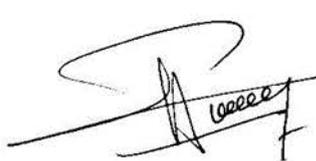
**Céline Brulin**  
*Sénatrice de Seine-Maritime*



**Sébastien Jumel**  
*Député de Seine-Maritime*



**Jean-Paul Lecoq**  
*Député de Seine-Maritime*



**Hubert Wulfranc**  
*Député de Seine-Maritime*

